

**Dernière minute !!**

**FICHE D'APPLICATION DHUP DU 30 MAI 2013  
PARUE LE 04 JUIN 2013.**

**Systèmes de mesure ou  
d'estimation des  
consommations en  
logement**



**JCE MARSEILLE 18 JUIN 2013**

## Modalité de mise en œuvre:

- 1) Mesure ou estimation à minima mensuelle
- 2) Traitement des données:
  - a) Ordinateur personnel
  - b) Ordinateur distant
  - c) Site internet
  - d) Installé dans le bâtiment

Nota : les constructeurs ou bailleurs n'ont pas obligation de fournir les équipements terminaux et abonnement internet ni de s'en assurer.

- 3) Option facultative à la charge du client interdite
- 4) Si Abonnement : prise en charge de l'abonnement pendant 3 ans par le promoteur
- 5) Utilisation des informations équipements (compteur embarqué sur équipements)
- 6) Obligation de présenter la méthode utilisée à l'occupant.
- 7) Répartition des consommations consultable sur un ou plusieurs écrans (afficheur équipement + afficheur tableau électrique). En logement social répartition à fournir par voie électronique ou postale.
- 8) En collectif : Estimation possible des consommations mensuelles de chauffage et/ou ECS suivant clé de répartition (surfaces habitables, tantièmes, étude thermique ...)



## Modalité de mise en œuvre:

### 9) Répartition des postes:

- a) Chauffage : Energie consommée et facturée permettant le chauffage.
- b) Refroidissement : Energie consommée et facturée permettant le refroidissement.
- c) Eau chaude sanitaire : Energie consommée et facturée permettant la production ECS.

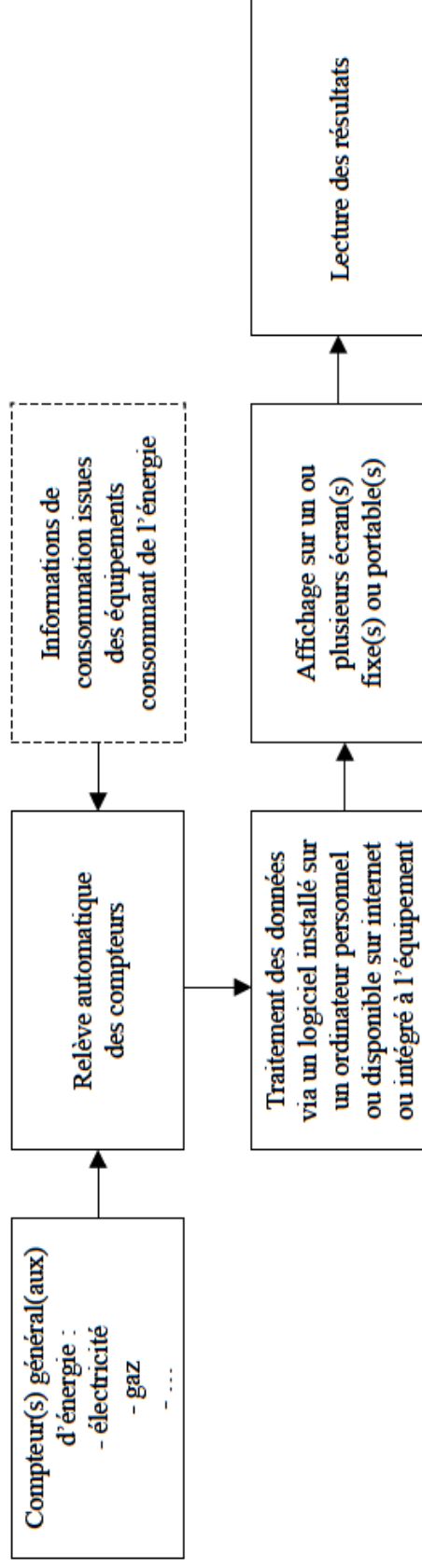
Nota: En générateur individuel les auxiliaires des postes a, b et c peuvent être comptés soit dans le postes correspondant soit dans le poste autres (e).

- d) Réseau Prises électriques : consommations de tous les appareils reliés aux prises électriques à l'exception des circuits spécialisés (au sens de la NFC 15-100) destinés au pôle cuisson, non reliés à une prise (ex : four avec une ligne électrique dédiée)
- e) Autres : consommations qui ne sont pas prises en compte dans les postes précédents : éclairage immobilier, circuits spécialisés pour plaques de cuisson et four électriques, cuisson autre qu'électrique, VMC, automatismes, etc...



## Exemple de systèmes

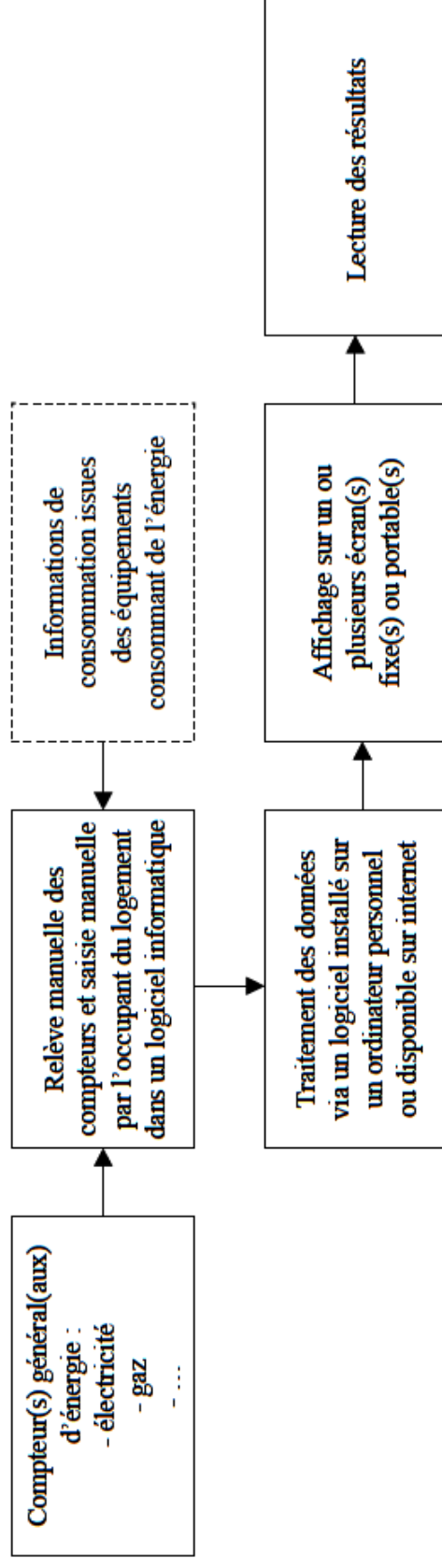
Exemple 1 :



**Répartition des consommations par postes via une relève automatique des compteurs et éventuellement des informations de consommation issues des équipements consommant de l'énergie.**

## Exemple de systèmes

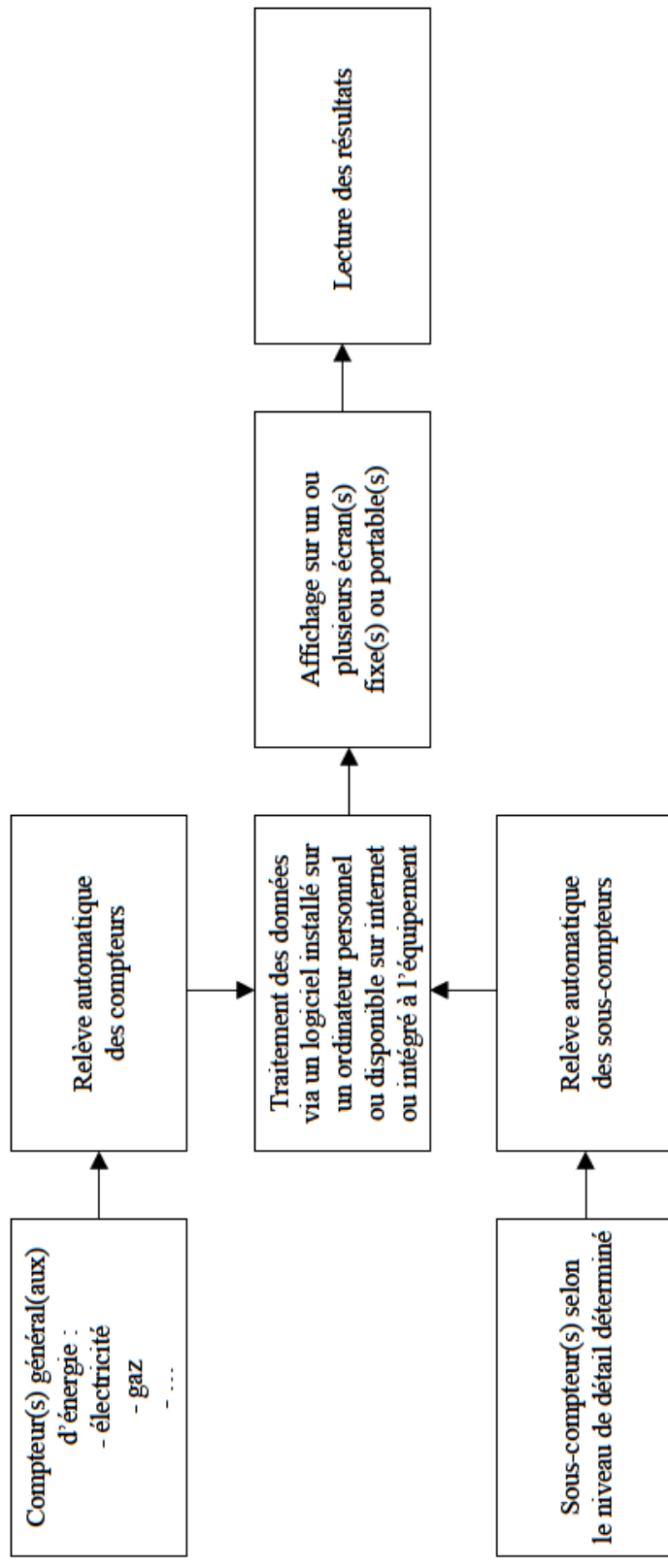
Exemple 2 : « Un pas en arrière »



Répartition des consommations par postes via une relève manuelle des compteurs et éventuellement des informations de consommation issues des équipements consommant de l'énergie.

## Exemple de systèmes

Exemple 3 : Ce que nous pensions être obligatoire avant la parution de la fiche (+ notion de report sur écran portable)



Répartition des consommations par postes via une relève automatique des compteurs et sous compteurs



## **Exemples de systèmes non réglementaires**

- **Une répartition figée sans prendre en compte les consommations du logement pendant son occupation.**
- **Une répartition mensuelle sur la base des valeurs annuelles des consommations.**

